

RÈGLEMENT

CONCOURS AMATEUR DE DESSIN MANGA



Contexte

Dans le cadre de la **Fête des jeunes** (organisée le 8 mai 2021) et **À vos cultures : en direct livres !** (organisée le 19 juin), La Bulle organise un concours amateur de dessin de manga.

Déroulement

La Fête des jeunes marque le point de départ du concours sous forme d'atelier créatif. En cas d'annulation de la Fête des jeunes, une bulle surprise manga sous forme d'atelier créatif sera le point de départ du concours.

Cette Bulle surprise est pré-programmée le mercredi 5 mai de 16h à 18h.

Le concours restera ouvert via les réseaux sociaux de la mairie et du réseau Intermède jusqu'au 12 juin.

La remise des prix aura lieu le 19 juin à l'occasion de l'événement "À vos cultures : en direct livres !"

Participation

Ce concours est **gratuit**.

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine.

L'âge minimum est fixé à **8 ans** et l'âge maximum à **16 ans**.

Chaque participant au concours ne pourra proposer **qu'un seul** dessin.

Les participants scannent leur dessin et l'envoient par mail à La Bulle qui le publiera sur la page Facebook du réseau Intermède. Ils ont aussi la possibilité de remettre leur dessin à l'équipe de La Bulle qui se chargera du scan.

Les **coordonnées** (nom, prénom, adresse mail et/ou numéro de téléphone du participant) devront être transmises à l'équipe de La Bulle **dans le corps du mail** pour valider la participation ou écrites de manière **lisible** au dos du dessin (dans le cas d'un dépôt à l'accueil).

Dotation et lots

Les gagnants seront contactés par La Bulle.

Deux prix seront remis :

- Le prix Mangaka décerné par un jury composé de membres du service Vie culturelle et associative de la ville d'Annemasse et les animatrices de l'atelier créatif du 8 mai
- Le prix Otaku décerné par le public selon le nombre de "likes" reçus sur les réseaux de la Ville d'Annemasse et du réseau Intermède.

Le gagnant de chaque catégorie verra son dessin animé en forme de GIF et recevra un lot. Le lot ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, d'aucun échange, d'aucune contrepartie.

Composition du jury du prix Mangaka

Arrigoni Pascal, équipe La Bulle

Louaar, Nabil, adjoint au maire élu à la culture

Mordal Laëtitia, équipe bibliothèque Pierre Goy

Arrigoni Anaëlle, animatrice de l'atelier créatif

Arrigoni Luna, animatrice de l'atelier créatif

Forseti Miléna, animatrice de l'atelier créatif

Données nominatives et personnelles

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Toutes les personnes participant au concours acceptent implicitement de céder leur droit à l'image dans le cadre de photos.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours ne serviront qu'à la gestion de celui-ci et seront détruites à la fin de l'opération.

Toute personne intéressée pourra solliciter auprès de La Bulle la communication des données le concernant, leur modification ou leur suppression par simple demande écrite.

Le présent concours est soumis à l'application de la loi française.

Réclamations

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours de dessin manga doivent être formulées par demande écrite, avec mention des nom(s), prénom(s) et coordonnées personnelles à La Bulle, au plus tard un mois après la date limite de participation au concours, soit le 19 juillet 2021.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du concours proposé, notamment afin d'en modifier les résultats, sous peine d'élimination directe du concours.

La responsabilité de La Bulle ne saurait être engagée au titre des modalités décrites dans le présent règlement et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. La Bulle ne saurait être également tenue responsable en cas de non délivrance due à une mention erronée ou illisible de l'adresse (courriel ou n° de tél) du participant. De plus, La Bulle ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance du lot, par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant lors de son inscription au présent jeu concours, ou en cas de défaillance d'un fournisseur d'accès, ou en cas de défaillance du réseau internet, ou pour tout autre cas.

Le 26 mars 2021

L'équipe de La Bulle

La Bulle

21 avenue de Verdun, 74100 ANNEMASSE - Tél. 04 50 84 23 24

labulle@annemasse.fr

www.bibliotheques-intermede.fr

facebook.com/bibliothequesintermede

